



Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

COMMUNE DE DENAIN

Décision de non opposition à une Déclaration préalable - Installations
et aménagements non soumis à permis d'aménager
Délivrée par le Maire au nom de la commune

Description de la demande	Caractéristiques du dossier
Dossier déposé le 03/03/2025 Avis de dépôt affiché le 03/03/2025 Par SAS OEMO représentée par Monsieur CHERMEUX JEAN PIERRE Demeurant Rue des 80 Fusillés 62590 Oignies Pour Pose panneaux photovoltaïque Sur un terrain sis 27 Rue de l'Europe, 59220 DENAIN	N° DP 059172 25 C0032 Référence cadastrale : AD351, AD311 * Éléments déclaratifs fournis au dossier

Le maire de **DENAIN**,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 18/01/2021, modifié le 18/10/2021 et le 16/12/2024,

DECIDE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la demande susvisée.

OBSERVATIONS : Le présent avis n'entraîne dérogation ni aux prescriptions du règlement sanitaire départemental, ni à celles des règlements municipaux et de voirie en vigueur.

Le titulaire de l'autorisation d'urbanisme est tenu de respecter toute législation ou réglementation annexe spécifique à la construction ou l'aménagement projeté.

Fait à DENAIN

Le **10 MARS 2025**

Le Maire,

Anne-Lise DUFOUR, Adjoint au Maire

